

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 FEVRIER 2015

Présents : M GEAY-MT DOSSON-F POYET- JL BEAU- Y LIONARD- C VACHEZ- Y CHARLIOT – L THOMAS

Absents excusés : D BURELIER – R DUCHEZ – C ESPARVIER (donné pouvoir à M GEAY)

## **Approbation de la précédente réunion.**

### **Avancement station d'épuration.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 28 janvier 2015 de la police de l'eau l' informant que le projet est validé par la DDT.

Le CM demande au cabinet ICA d'établir le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) qui sera transmis ensuite à la DDT (Police de l'eau), au Conseil Général et à l'Agence Loire Bretagne.

### **Choix du bureau d'étude géotechnique.**

Monsieur le Maire présente 4 devis pour l'étude de sol du terrain concerné par l'implantation de la future station.

Après délibération le CM retient l'entreprise Antémys dans l'Ain pour un montant HT de 1 974,00€

### **Approbation travaux alimentation STEP aux Treyves.**

Monsieur le Maire propose un devis du SIEL d'un montant de 8 636,00€ pour l'alimentation de la station. Il convient de réfléchir au besoin de téléphonie sur le site afin d'effectuer les travaux en même temps.

Un complément d'information sera demandé et présenté au prochain conseil.

### **Approbation modification de la compétence environnement de la COM COM.**

Après délibération le Conseil Municipal valide la modification des statuts de la COM COM relatif à la protection et la mise en valeur de l'environnement.

### **Questions divers:**

Le conseil municipal de Nervieux propose la modification de la convention relative aux frais de fonctionnement du RPI de la cantine et de la garderie. Le nouveau mode de calcul est fixé sur une participation au prorata du nombre d'élèves sur l'année scolaire et non plus sur l'année civile. L'appel de fonds se faisant de la façon suivante : de septembre à décembre et de janvier à août, réglé en 3 fois. Le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le maire propose un tour de garde pour les élections départementales du 22 mars 2015 et du 29 mars 2015.

### **Le conseil municipal est informé:**

-de l'avancement des travaux de la micro-crèche.

-des commentaires du contrôle de la Mage sur la lagune actuelle.